

Rapport de projet

Cyber-victimisation et personnes LGBTQ+

Etat des lieux

Equipe du projet: Cristina Cretu-Adatte, (personne de contact : cristina.cretu-adatte@he-arc.ch)
Estelle Bulliard,
Michael Perret
Luca Brunoni,
Renaud Zbinden,
Olivier Beaudet-Labrecque

Neuchâtel, le 20.03.2025

Table des matières

Résumé de la recherche	3
Contexte	4
Objectifs de la recherche	6
Bref état de l'art	7
Cyber-victimisation des personnes LGBTIQ+	7
Facteurs de risques et de protection	8
Conséquences de la victimisation sur les personnes LGBTIQ+.....	9
Limites méthodologiques identifiées.....	10
Méthodologie.....	11
Limites méthodologiques rencontrées	12
Résultats.....	13
Abus numériques visant les personnes LGBTIQ+	13
Plateformes en ligne problématiques	14
Facteurs de risque de cyber-victimisation	15
Facteurs individuels.....	15
Facteurs liés au milieu de vie	16
Facteurs contextuels et socio-culturels	16
Facteurs de protection contre la cyber-victimisation	17
Facteurs individuels.....	17
Facteurs liés au milieu de vie	17
Facteurs contextuels et socio-culturels	17
Stratégies contre les abus numériques	19
Stratégies de réaction.....	19
Stratégies de protection.....	19
Discussion.....	21
Évaluation des lieux de convergence	21
Comportement ambivalent	21
Attitude envers la police	22
Systèmes de modération des plateformes non fonctionnels.....	23
Problématiques et suggestions des personnes LGBTIQ+	24
Autorités publiques.....	25
Associations et initiatives de soutien.....	25
Plateformes en ligne et réseaux sociaux.....	25
Établissements éducatifs	26
Public général et société civile	26
Conclusion	27
Références bibliographiques	28

Résumé de la recherche

Depuis la ratification de la Convention d'Istanbul en 2013, la Suisse a réalisé des progrès notables dans la lutte contre les violences basées sur le genre, y compris celles visant les personnes LGBTIQ+. Ces avancées sont soutenues par le plan d'action national 2022-2026, qui introduit de nouvelles mesures pour renforcer la protection des victimes, accompagnées de réformes législatives majeures. Parmi celles-ci figurent l'extension de la protection contre les discriminations (art. 261bis CP), l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la facilitation du changement d'état civil. De plus, plusieurs cantons ont interdit les thérapies de conversion, tandis qu'une réforme du droit pénal sexuel, intervenue en 2024, a élargi la définition du viol afin d'offrir une meilleure protection aux victimes.

Malgré ces avancées, des défis persistent, notamment en matière de protection et de santé des personnes LGBTIQ+. Environ 13% de la population s'identifie comme LGBTIQ+, mais ces groupes restent particulièrement vulnérables aux violences, notamment en ligne. L'absence d'un cadre juridique spécifique sur la cyber-victimisation et les limites du cadre législatif actuel sur le harcèlement numérique laissent de nombreuses victimes sans recours.

Le projet de recherche, financé par le programme « *Gendered Innovation* » de la HES-SO, vise à étudier la cyber-victimisation des personnes LGBTIQ+ en Suisse. L'objectif est de mieux comprendre leurs expériences et de contribuer à l'élaboration de politiques publiques plus inclusives. Ce projet cherche notamment à établir une typologie des cyber-violences, identifier les facteurs de risque et de protection et proposer des stratégies pour améliorer la prise en charge des victimes.

S'appuyant sur une méthodologie qualitative en deux phases, cette étude a d'abord recueilli les témoignages de professionnel·le·s engagé·e·s sur les questions LGBTIQ+ (associations, instituts de recherche, agences gouvernementales et représentant·e·s légaux·les), avant de conduire des entretiens semi-directifs avec des personnes ayant été cibles ou victimes d'abus numériques. Les résultats révèlent une méfiance généralisée envers les institutions, jugées inefficaces, ainsi qu'une difficulté à identifier les auteur·rice·s d'abus en ligne, facilitée par l'anonymat et l'utilisation de VPN. Les procédures de dépôt de plainte sont perçues comme complexes et dissuasives. Les stratégies de protection, telles que l'autocensure et la limitation de la visibilité en ligne, reposent principalement sur les victimes elles-mêmes. La méfiance envers les forces de l'ordre et l'inefficacité des modérations de plateformes amplifient la vulnérabilité des personnes LGBTIQ+.

Face à ces constats, un renforcement du cadre législatif sur la cyber-violence, une meilleure coopération entre les forces de l'ordre et les plateformes numériques, ainsi qu'une simplification des dispositifs de signalement sont recommandés. De plus, la formation des professionnels du droit et des autorités est également essentielle pour mieux prendre en charge ces abus numériques. Enfin, les associations LGBTIQ+ et les établissements éducatifs ont un rôle clé à jouer dans la prévention, le soutien aux victimes et la sensibilisation aux enjeux de santé mentale.

En conclusion, bien que des avancées législatives aient été réalisées, la Suisse doit encore adapter son cadre juridique et ses structures d'accompagnement pour assurer une protection efficace contre la cyber-victimisation des personnes LGBTIQ+. Cette étude constitue une étape clé vers des politiques plus inclusives et des dispositifs mieux adaptés aux besoins des victimes.

Contexte

En 2013, la Suisse a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul ; RS 0.311.35) qui vise à prévenir et à lutter contre la violence envers les femmes. L'article 4 de la Convention exige de mettre en œuvre, sans discrimination, des mesures pour combattre la violence fondée sur le sexe, l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Grâce à cela, les violences et les discriminations subies par certaines populations, notamment les personnes LGBTIQ+, sont mises en lumière et sont traduites dans le plan d'action national suisse en vue de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul de 2022 à 2026 (Stratégie égalité 2030, 2021).

Ces dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place en Suisse pour renforcer la protection des personnes LGBTIQ+ face aux violences. Sur le plan juridique, les avancées majeures ont été inscrites dans les modifications des textes de lois, notamment avec la modification du Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC ; RS 210) en vue du mariage pour toutes et tous (notamment art. 94 CC), mais également en vue du changement facilité du genre et du prénom sur les documents d'identité (notamment art. 30b CC). Une autre avancée majeure a été l'extension de l'article 261bis du Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0) en 2020, qui criminalise désormais les discriminations et les discours de haine fondés sur l'orientation sexuelle.

Parallèlement, certaines initiatives parlementaires ont tenté de combler ces lacunes, notamment des propositions visant à renforcer la protection des victimes de violences (numériques également) ciblant les minorités sexuelles et de genre, en intégrant par exemple le harcèlement et le cyberharcèlement dans le Code pénal. Par ailleurs, la réforme du droit pénal en matière sexuelle, entrée en vigueur en Suisse le 1^{er} juillet 2024, a redéfini le viol en adoptant le principe du « non, c'est non ». Désormais, toute pénétration sans consentement explicite, indépendamment du sexe de la victime, est considérée comme un viol. La loi prend également en compte l'état de sidération comme un obstacle à l'expression du refus et sanctionne le « *stealthing* » (le retrait non consenti du préservatif).

Une autre avancée majeure dans ce domaine est l'interdiction des thérapies de conversion. Le canton de Neuchâtel a été pionnier en la matière, instaurant cette interdiction dès 2023, suivi par le Valais en 2024. Dans le canton de Vaud, une motion en faveur de cette mesure a été déposée en 2021. Ces décisions marquent un progrès essentiel pour la reconnaissance et la protection des droits des personnes LGBTIQ+. Elles mettent fin à des pratiques jugées inefficaces et préjudiciables, tant sur le plan psychologique qu'éthique. En prenant position contre ces thérapies, les autorités cantonales envoient un signal fort en faveur de l'égalité et du respect de chacun. Au-delà de l'aspect juridique, ces initiatives rappellent l'importance de poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation sur les questions liées à la diversité sexuelle et de genre, que ce soit au sein des institutions ou dans la société en général. Ces évolutions législatives visent à mieux protéger les victimes et à adapter le cadre juridique aux réalités actuelles.

Sur le plan social, plusieurs associations jouent un rôle clé dans la prévention et l'accompagnement des victimes. La LGBTIQ Helpline, en collaboration avec Pink Cross et LOS (Lesbiennes Organisation Suisse), documente chaque année les cas de violences et de discriminations subies par les personnes LGBTIQ+, y compris en ligne. En 2023, le rapport annuel faisait état d'une augmentation des cas de cyber-harcèlement, ce qui a conduit à une sensibilisation accrue du public et des autorités. Par ailleurs, la Suisse dispose de plusieurs plateformes d'aide aux victimes, comme la Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI ; RS 312.5), bien que les personnes concernées expriment souvent une méfiance vis-à-vis des services institutionnels.

Des initiatives éducatives et de prévention se développent également. Au niveau du canton de Neuchâtel, des actions de prévention et de sensibilisation contre le harcèlement sont émises dans les écoles. Certaines introduisent des modules sur la diversité et la lutte contre le harcèlement, bien que leur application varie selon les cantons. D'autres efforts, comme les campagnes de prévention du Service de lutte contre le racisme (SLR) ou des actions locales menées par les municipalités, visent à sensibiliser le public aux discriminations subies par les personnes LGBTIQ+, grâce à des méthodes de préoccupation partagée.

Malgré ces résolutions, les objectifs de la stratégie nationale suisse sont considérés trop modestes et imprécis concernant la santé des personnes LGBT, n'encourageant pas suffisamment le leadership politique et scientifique pour travailler sur ces questions. Parallèlement, les associations d'aide aux victimes et les médias tirent la sonnette d'alarme sur une situation inquiétante de l'augmentation notable des crimes de haine et l'hostilité anti-LGBT en Suisse et dans le monde (ILGA Europe, 2022 ; Rentsch et al., 2024 ; SOS Homophobie, 2024 ; Stadelmann et al., 2024a ; Stadelmann et al., 2024b ; Steinacher et al., 2022 ; Udrisard et al., 2022).

En Suisse, 13% de la population jeune et adulte serait LGBTIQ+, dont 9% s'identifient à une orientation sexuelle lesbienne/gay/homosexuelle, bisexuelle, pansexuelle/omnisexuelle ou asexuelle et 6% s'identifient à une identité transgenre, non-binaire/gender-fluid ou différent-e de masculin ou de féminin (IPSOS, 2023). Ces personnes sont davantage exposées à des violences pour leur orientation sexuelle et affective ou leur identité de genre, ne reflétant pas la norme hétérosexuelle et cisgenre (ILGA Europe, 2024 ; Rentsch et al., 2024 ; SOS Homophobie, 2024 ; Steinacher et al., 2022 ; Udrisard et al., 2022). Des recherches internationales ont révélé que la victimisation des personnes LGBTIQ+ ne se limite pas au monde physique, mais peut se dérouler en ligne (Mereish et al., 2019 ; Stadelmann et al., 2024b ; Rentsch et al., 2024). À l'image des femmes qui constituent la cible de cyberviolences d'ordre sexuel (90% des cas en Suisse) (Département fédéral de l'intérieur, 2023), les personnes LGBTIQ+ seraient également plus confrontées à des formes spécifiques telles que le cyberharcèlement, l'incitation à la haine ou les cyber-escroqueries (Lauckner et al., 2019).

Le projet américain « deShame » indique que 96% des personnes LGBTIQ+ étudiées affirment faire appel à Internet pour obtenir des réponses quant aux problématiques rencontrées en lien avec leur orientation sexuelle et affective et leur identité de genre (Anti-Defamation League, 2022). Ce phénomène crée un plus grand temps d'exposition, constituant, d'un côté, plus d'opportunités de crime pour les délinquant-e-s et plus d'opportunités de victimisation pour les victimes, de l'autre (Holt & Bossler, 2014). L'anonymat offert par l'espace numérique, l'absence de contact en face à face et le manque d'empathie en découlant permettent aux auteurs de cibler, d'agir et de diffuser des informations à l'encontre de personnes vulnérables en toute impunité (Anti-Defamation League, 2022 ; Gillet, 2018 ; Mereish et al., 2019 ; Sciacca et al., 2023).

Ainsi, de nombreuses formes de cyber-victimisation échappent encore au cadre légal. L'absence de reconnaissance explicite des violences basées sur l'identité de genre et les limitations des lois contre le harcèlement en ligne (qui exigent souvent une récurrence des faits pour être pénalement sanctionnables) laissent de nombreuses victimes sans recours efficace. Par exemple, la législation relative à la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, telle que prévue dans l'art. 261bis CP, présente des lacunes en termes de spécificités. En effet, cette infraction ne permet pas de faire la distinction entre différents groupes de personnes ou comportements associés. Par conséquent, il est complexe de différencier les discriminations basées sur l'orientation sexuelle de celles liées à l'appartenance raciale ou ethnique et encore moins de prendre en compte l'identité de genre. De

plus, la base légale ne permet pas de faire la distinction entre la criminalité traditionnelle et la criminalité numérique, présentant une difficulté supplémentaire pour le déroulement des enquêtes.

Ces lacunes pourraient en partie être comblées par les recherches scientifiques, permettant de trianguler les données. Toutefois, les recherches se concentrent essentiellement sur les individus hétérosexuels et cisgenres, ne prenant pas en considération les spécificités des personnes LGBTIQ+ (Abreu et Kenny, 2018 ; Martin-Storey et al., 2022). De plus, des données sur la cyber-victimisation des personnes LGBTIQ+ font encore défaut en Suisse (Udrisard et al., 2022). Des études nationales et empiriques sont nécessaires pour permettre une meilleure adaptation des ressources et du soutien pour ces populations. Le présent projet cherche à répondre à ce besoin, grâce au fonds de financement HES-SO sur la thématique « *Gendered Innovation* », dont l'objectif est d'« intégrer le genre et la diversité dans l'enseignement et la Ra&D ».

Objectifs de la recherche

L'approche de recherche de ce projet promeut l'innovation genrée (ou *gendered innovation*) en visant à intégrer la dimension du genre dans les diverses étapes du processus de recherche (Jenkins et al., 2018 ; Lindberg et al., 2015 ; Schiebinger, 2021). Dans notre cas, l'objectif est de reconnaître et comprendre les expériences de cyber-victimisation différentes des personnes LGBTIQ+, afin d'apporter de meilleurs éléments de compréhension de la situation suisse et aider à la reconnaissance et au développement des outils de mesure et d'évaluation adaptés.

Plus spécifiquement, les objectifs de l'étude sont de :

- Etablir une typologie des cyber-phénomènes subis par les personnes LGBTIQ+ ;
- Identifier les facteurs de risque de la victimisation, en particulier le rôle de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle et affective ;
- Analyser les facteurs de protection et les stratégies mises en place par les personnes pour se protéger et réagir à la cyber-victimisation ;
- Rédiger un rapport synthétique à l'adresse des personnes et des collectivités publiques travaillant en relation avec les personnes LGBTIQ+ et intéressées par la thématique.

Bref état de l'art

Cyber-victimisation des personnes LGBTQ+

Le concept de « victimisation » peut être défini comme le processus ou le résultat du processus de devenir victime d'une infraction, au sens juridique étroit, ou d'un abus, au sens criminologique plus large. La « cyber-victimisation » s'entend comme le processus ou le résultat du processus de devenir victime d'une infraction ou d'un abus numérique. La délinquance en ligne peut prendre plusieurs formes que l'on peut catégoriser selon le degré d'utilisation de la machine. Ainsi, les cybercrimes peuvent être commis uniquement grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), comme le vol de données, le piratage ou les logiciels malveillants. Cependant, l'utilisation des TIC permet également de perpétrer des formes de criminalité traditionnelle, en élargissant la quantité de cibles et leurs caractéristiques, augmentant le gain et l'efficacité des délinquants (Yar, 2005).

Les recherches montrent que les personnes LGBTQ+, en tant que groupe social, sont particulièrement exposées à la cyber-victimisation, qui peut prendre diverses formes : insultes, harcèlement, menaces, outing, diffusion de contenus dégradants ou encore traquenards via des applications de rencontre (SOS Homophobie, 2024). L'augmentation de la haine en ligne est notable, et Internet, autrefois perçu comme un espace sécurisé, est aujourd'hui un vecteur de discrimination et de harcèlement renforcé par la faible modération des plateformes numériques. Selon le rapport de la LGBTQ Helpline (2022, 2024), 11% des signalements concernent des discriminations en ligne, avec une sous-déclaration importante de ces violences.

Les formes de cyber-victimisation les plus étudiées dans la littérature scientifique sont le cyberharcèlement/cyberintimidation, le cyberharcèlement sexuel et l'incitation à la haine.

La cyberintimidation, également appelée *cyberbullying*, est un comportement souvent assimilé au cyberharcèlement et est traduit de façon analogue entre la langue française et anglaise (Arsène et Raynaud, 2014). Le cyberharcèlement, nommé *cyberstalking* ou *cyberbullying*, correspond à une forme de comportement persistant et non désiré qui vise à intimider, dominer, blesser ou importuner une personne (Prévention Suisse de la Criminalité, 2017). Ribeaud et al. (2015) font la distinction entre le cyberharcèlement et la cyber-violence. La distinction entre les deux phénomènes réside dans leur fréquence, la cyber-violence étant « une agression unique (...) commise ou subie par voie électronique de communication » (*ibid.* p.VII). Selon la même étude, 51% des jeunes sondés dans les cantons de Vaud et Zurich, entre 1999, 2007 et 2014, ont vécu de la cyber-violence et 4% indiquent avoir été victimes de cyberharcèlement. D'autres études mentionnent qu'entre 10 à 20% des jeunes étudié·e·s ont déclaré avoir été cyberharcelé·e·s/intimidé·e·s (Elipe et al., 2018 ; Ojeda et al., 2023). Selon Ojeda et al. (2023), les jeunes hommes seraient davantage victimes et auteurs de ce type de comportements.

Les recherches sur la cybercriminalité en Suisse indiquent une augmentation des cas de cyberharcèlement entre 2018 et 2021, avec une prévalence croissante parmi les jeunes adultes et les personnes sans emploi (Markwalder, Biberstein et Baier, 2023a). Le Crime Survey 2022 révèle que 14,6% des personnes répondant·e·s ont indiqué avoir été victime de cybercriminalité, tandis que le cyberharcèlement touche 3% de la population. De plus, le taux de signalement des incidents reste faible, ne dépassant pas 5,2%, ce qui accentue le chiffre noir de la victimisation en ligne.

Le cyberharcèlement sexuel peut être défini comme « une conduite sexuelle non désirée sur toute plateforme en ligne » (Anti-Defamation League, 2022, p. 13). Selon l'étude de Mishna et al. (2023), les personnes subissant le plus d'envois d'images ou de messages non sollicités sont les femmes

adolescentes et les personnes à la source de ces envois, des jeunes hommes. La sextorsion, ou le chantage aux images intimes, peut être considéré comme du harcèlement sexuel. Dans Walsh et Tener (2022), certaines personnes décrivent une corrélation entre le fait d'être LGBT et d'être sextorqué-e-s.

L'incitation à la haine, ou *online hate*, implique l'expression, la promotion ou la justification de pensées ou de comportements haineux basés sur l'intolérance (Keighley, 2022). Selon l'étude de Külling et al. (2021), près de la moitié des jeunes suisse-sse-s a été confrontée à des discours haineux liés à l'orientation sexuelle sur internet. Le sondage de délinquance et de victimisation auto-rapporté réalisé en Suisse en 2022 indique qu'approximativement 9% des jeunes ont signalé avoir subi des violences en ligne liées à leur identité et environ 8% ont déclaré avoir été victimes de crimes de haine au cours de l'année précédente (Markwalder, Biberstein et Baier, 2023b). De plus, presque 35% des personnes appartenant à une minorité de genre et 30% des personnes appartenant à une minorité d'orientation sexuelle ont subi des crimes de haine au cours des cinq dernières années.

Les jeunes LGBTQ+ sont particulièrement vulnérables, selon la littérature. L'étude JAMES 2024 révèle qu'un quart des jeunes ont déjà été insultés ou moqués en ligne (Külling et al., 2024). Dans le canton de Vaud, entre 2014 et 2022, les jeunes appartenant à une minorité sexuelle et à une minorité de genre ont systématiquement rapporté un risque accru de cyber-harcèlement, en plus de rapporter être plus victimes de harcèlement, de vols, de déprédati ons, de mauvais traitements, d'abus psychologiques et de contrainte sexuelle que les autres jeunes (Lucia et al., 2018 ; Stadelmann et al., 2024b ; Udrisard et al., 2022). Le cyber-harcèlement touche aussi les minorités intersectionnelles, notamment les jeunes LGBTQ+ racisés, qui subissent une victimisation fondée sur des préjugés (Mereish et al., 2019).

Malgré les études se concentrant sur les formes spécifiques de cyber-victimisation mentionnées ci-dessus, il est important de reconnaître que les personnes LGBTQ+ peuvent également être confrontées à d'autres types de comportements en ligne, tels que les cyber-escroqueries, notamment l'arnaque aux sentiments (Whitty, 2013).

Facteurs de risques et de protection

Il est pertinent de préciser que ce sont les discriminations à l'encontre de l'orientation affective et sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre qui sont la source des victimisations et non l'orientation, l'identité ou l'expression en elles-mêmes. En effet, les expériences vécues sont liées à des facteurs de stress spécifiques aux personnes LGBTQ+ et à des facteurs de protection moins prononcés qui ont à leur tour un effet négatif sur leur santé psychique. Lorsque le terme «vulnérabilité » est utilisé, il ne s'agit pas de faire porter le poids de l'orientation affective et sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre aux personnes LGBTQ+, mais de mettre en avant les facteurs de risque et de protection de leur cyber-victimisation (Cattaneo et Goodman, 2005 ; Wemmers, 2011).

Les facteurs de risque désignent des conditions associées à une probabilité accrue d'un comportement criminel ou victimisant. Ils contribuent à augmenter la vulnérabilité d'une personne, mais peuvent aussi contribuer à la réduire, rendant la personne moins exposée à des opportunités délinquantes. Le cas échéant, il s'agit de facteurs de protection (Bonta et Andrews, 2016). Dans les deux cas, il est difficile de créer des profils de facteurs de risque ou de protection, car ce qui est pertinent pour l'expérience d'une personne, peut ne pas l'être pour une autre (Gillet, 2018).

Ribeaud et al. (2015), dans l'enquête populationnelle des jeunes des cantons de Vaud et Zurich, classent les causes potentielles de comportements violents en plusieurs facteurs de risque : individuels, tels que le sexe, des attitudes ou des caractéristiques psychologiques comme la faible maîtrise de soi ; de loisir, tels que les sorties fréquentes, l'usage des médias, l'appartenance à certains groupes ; finalement, socio-culturels, tels que le niveau socio-économique ou encore la structure parentale. Il est également possible d'utiliser ces facteurs de risque pour étudier la victimisation, principalement en raison de la superposition des catégories de victimes et de délinquants (suggéré dans Lucia et al. (2015) concernant le cyberharcèlement, suggéré dans Stadelmann et al. (2024b) concernant les jeunes OASIEGCS).

Udrisard et al. (2022) expliquent deux niveaux de facteurs de protection. Premièrement, on peut trouver les facteurs personnels, qui sont liés à la capacité de résilience et d'adaptation des individus et des groupes. Les auteur·rice·s expliquent que ces facteurs dépendent souvent des ressources à disposition, comme l'école, la famille, ou encore les interventions médiatiques. Deuxièmement, le groupe de recherche identifie les facteurs externes, qui sont les actions qui peuvent être entreprises pour remédier aux problèmes identifiés. Il met également en garde contre l'effet stigmatisant et l'impact négatif que pourrait avoir cet angle de réflexion. Il est donc plus que nécessaire de se concentrer sur une approche victimologique dans ce cas, en se basant sur les besoins des victimes au sens large.

À l'heure actuelle, il n'existe pas de consensus sur les vulnérabilités identifiées comme facteurs de risque de la cyber-victimisation (Arsène et Raynaud, 2014). Si, dans certaines études, l'exposition à Internet est identifiée comme le facteur expliquant un risque plus élevé d'être victime de cybercriminalité (Ybarra et Mitchell, 2007), d'autres recherches soulignent que l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont également considérés comme tels (Elipe et al., 2018 ; Ojeda et al., 2023).

Plus généralement, toutes les études mentionnées s'accordent sur le fait que les personnes LGBTIQ+ sont confrontées à l'isolement, au manque de soutien, ainsi qu'à l'absence de repères, de modèles positifs d'identification et d'accès à des informations. Aussi, le regroupement de plusieurs facteurs de risque augmente les probabilités de se faire victimiser à nouveau (Lauckner et al., 2019). Tandis que les facteurs de protection liés à la cyber-victimisation sont souvent concentrés autour des relations familiales et celles avec les pairs, ils constituent une importante ressource informelle d'aide et de soutien (Lachapelle, 2021).

Conséquences de la victimisation sur les personnes LGBTIQ+

La cyber-victimisation, tout comme la victimisation traditionnelle, conduit souvent à l'élaboration de stratégies d'évitement pour répondre aux discriminations (SOS Homophobie, 2022). Parallèlement, le cumul de facteurs de protection engendre des stratégies de résilience, comprenant des actions et des capacités pour faire face et réagir à la cyber-victimisation (Udrisard et al., 2022). L'analyse de Ojeda et al. (2023) met en évidence la tolérance et la banalisation des comportements discriminatoires sur les réseaux sociaux. Si les croyances et les préjugés à la base de la victimisation apparaissent normalisés, les personnes victimes s'en sentent stigmatisées, honteuses et inférieures.

La victimisation en ligne des personnes LGBTIQ+ peut entraîner des symptômes dépressifs, des comportements suicidaires et l'utilisation de psychotropes (Garcia Nuñez et al., 2022 ; Sciacca et al., 2023). Des études suisses soulignent que les victimes de cyberharcèlement présentent un taux de tentatives de suicide plus élevé (Lucia et al. 2018 ; Stadelmann et al., 2024a). Les études confirment que les jeunes LGBTIQ+ présentent un plus mauvais état de santé, mais également un

risque de suicide plus élevé en raison du manque de soutien et des discriminations subies (Garcia Nuñez et al. 2022 ; Marchi et al., 2022).

Cette vulnérabilité est accentuée par des soutiens et des ressources plus rarement disponibles (soutien familial non garanti, incertitude face à la réaction de la police, etc.). De plus, il est vraisemblable qu'une proportion importante de victimes de violences en ligne subissent également des violences dans le monde physique, alourdisant le poids du stress des minorités (Meyer, 2003 ; Weinstein et al., 2021).

Face à cette situation, il est nécessaire de continuer les recherches sur la thématique de la cyber-victimisation (Cooper et Blumenfeld, 2012 ; Mishna et al., 2023). Des besoins pour des programmes adaptés sont exprimés, par exemple de justice restaurative, dans le cas de préjudices en ligne, principalement concernant des cas de délinquant·e·s anonymes et d'incidents de cyberharcèlement (Zizzola, 2023). Ces programmes permettraient, en effet, la restauration de la victime et du/de la délinquant·e grâce à un travail commun d'écoute, de discussion et de partage d'expérience (Zizzola, 2023) et la prévention de victimisation secondaire (Cusson, 2008).

Limites méthodologiques identifiées

Plusieurs limites et obstacles ont été rencontrés dans les études mentionnées. La diversité des personnes incluses dans le concept LGBTIQ+ et l'intersection des identités nécessitent un échantillon plus large pour représenter chaque catégorie, en raison de la variabilité des facteurs de risque selon les groupes (Keighley, 2022 ; Ojeda et al., 2023). L'absence de recensement national des crimes de haine et de l'hostilité anti-LGBTIQ+ en Suisse empêche une évaluation précise du phénomène et la mise en place de mesures adaptées (Rentsch et al. 2024). De plus, la variation des expériences vécues par les personnes LGBTIQ+ rend complexe l'interprétation quantitative de la prévalence sans l'utilisation de données qualitatives (Keighley, 2022). Enfin, la difficulté d'accès aux populations LGBTIQ+ pour mener des recherches scientifiques constitue un défi majeur. Les équipes de recherche déplorent le manque de participant·e·s LGBTIQ+, ce qui entraîne un manque d'études sur ces sujet·te·s (Cooper et Blumenfeld, 2012 ; Mishna et al., 2023).

Méthodologie

Le projet a mobilisé une approche qualitative en deux étapes, qui est préférée pour décrire la diversité des expériences vécues par les personnes ou les groupes étudiés. Cette approche a également été choisie pour surmonter les limites de la représentativité statistique d'un sondage. Une première phase consistait en des entretiens semi-directifs avec des personnes concernées professionnellement par la problématique afin de préparer le terrain pour la seconde phase.

Les personnes interviewées ont été contactées sur la base d'une recherche en ligne des acteur·rice·s pertinent·e·s pour l'étude. Lors des échanges, il était suggéré de proposer d'autres personnes qui seraient intéressées de participer à l'étude. Finalement, entre les mois de novembre 2023 et avril 2024, 20 entretiens semi-directifs avec des associations, des instituts de recherche, des agences gouvernementales et des représentant·e·s légaux·les ont permis de circonscrire, grâce à une grille préalablement élaborée de façon non exhaustive, une première typologie des comportements abusifs en ligne vécus par les personnes LGBTIQ+. Il a été possible d'identifier des modes opératoires spécifiques aux abus numériques visant les personnes LGBTIQ+, des facteurs de risque et de protection, des stratégies de gestion des abus, ainsi que les ressources de soutien à disposition des populations et les besoins des acteur·rice·s interviewé·e·s.

La seconde phase de l'approche qualitative prévue à l'élaboration du projet consistait en la réalisation de *focus groups* dans le but d'approfondir les informations assemblées lors des entretiens de la première phase. Cette méthode se relevait intéressante pour englober différents points de vue sur une thématique, ainsi que les idées des participant·e·s, se confortant ou se confrontant, permettant au fil de la discussion d'appréhender des points cruciaux relatifs à nos questionnements. Il était envisagé de réaliser cinq à huit focus groups animés par des personnes formées à l'animation de groupes de paroles, avec environ six participant·e·s. La stratégie d'échantillonnage prévoyait de ne pas limiter le groupe à une certaine tranche d'âge de la population, pour cause de la difficulté d'estimer la quantité de personnes désireuses de participer à la recherche. De plus, les groupes seraient formés selon l'orientation sexuelle et l'identité de genre des participant·e·s, afin de permettre la mise en lumière des expériences ciblant particulièrement certaines vulnérabilités de groupe.

Malgré la réussite de cette méthodologie dans plusieurs recherches (Suen et al., 2022 ; Mishna et al., 2023), celle-ci s'est révélée trop ambitieuse pour le projet, pour des raisons qui sont discutées dans les limites méthodologiques. Il a donc été décidé d'adapter la stratégie et de réaliser des entretiens semi-directifs avec des personnes LGBTIQ+ ayant été victimes, cibles ou ayant observé des abus numériques. Ces personnes avaient montré un intérêt pour l'étude grâce à la diffusion d'un appel à participation en format papier et numérique dans des écoles et universités, des associations et des réseaux sociaux. Afin d'augmenter le nombre de personnes participantes, l'échantillon n'était pas limité à certaines communautés. Le choix stratégique était de considérer les communautés comme un groupe social d'étude LGBTIQ+. Il a été en effet jugé plus important lors de cette étude de rendre compte de la diversité des expériences, plutôt que de créer des corrélations entre les expériences et la diversité des populations.

Entre les mois de juin à septembre 204, 18 récits de personnes LGB ont permis d'identifier les plateformes perçues comme étant les plus problématiques, notamment les réseaux sociaux et les sites de rencontre, les types d'abus vécus ou observés, les stratégies employées sciemment pour se protéger et éviter ces abus, la connaissance et l'utilisation des services du réseau associatif et de la police, ainsi que les problématiques identifiées par les personnes LGBTIQ+ dans le traitement des abus numériques et des suggestions pour améliorer la prise en charge de la situation.

Un protocole de recherche sensible et respectueux a été mis en place pour les deux phases du projet pour tenir compte des défis spécifiques auxquels sont confrontées les personnes LGBTIQ+. Les lieux de rencontre physiques ou les plateformes en ligne pour exécuter les entretiens ont été définis avec les participant·e·s et leur consentement éclairé a été formalisé. Des formulaires de participation précisaien que des informations telles que leur identité, leurs expériences et leurs opinions ne sont divulguées que de façon anonyme et que les données récoltées ne permettant pas la reconnaissance des individus et de leurs vécus.

Les données ont été analysées au moyen d'une analyse descriptive et thématique, consistant à parcourir l'ensemble des données récoltées selon un découpage par thème. Cette démarche permet de construire des typologies transversales de pratiques et de représentations.

Limites méthodologiques rencontrées

L'un des principaux enseignements de cette étude est la difficulté d'atteindre le public-cible, malgré la mobilisation active des réseaux associatifs, de personnalités publiques et des professionnel·le·s concerné·e·s, interviewé·e·s lors de la première phase du projet, ainsi que d'une diffusion d'affiches en format papier dans des écoles (UniNE, UniL, HETSL, HE-Arc Neuchâtel). Cette difficulté ne traduit pas nécessairement un manque d'intérêt des personnes LGBTIQ+, mais plutôt leur vulnérabilité, notamment face aux violences et à leurs conséquences. Cela constitue un obstacle majeur, limitant la possibilité de recruter un nombre suffisant de participant·e·s pour organiser des *focus groups*. Les discussions menées avec les personnes interviewées dans la première phase ont permis d'éclairer certains enjeux, sans toutefois apporter de solutions concrètes pour améliorer la stratégie de contact.

Le choix de la terminologie s'est avéré crucial lors de la campagne de diffusion. Par exemple, en échangeant avec les professionnel·le·s, il s'est avéré que la définition même de la cyber-victimisation soulève des interrogations, notamment quant à sa distinction avec des formes d'agressions numériques, rendant parfois complexe la catégorisation des expériences rapportées. Par ailleurs, l'institution porteuse du projet, l'ILCE, peut susciter des questionnements quant à légitimité dans ce sujet de recherche, influençant la perception de l'étude et, potentiellement, la réticence de certaines personnes à y participer. Malgré un intérêt marqué des professionnel·le·s, la difficulté d'obtenir un engagement actif des personnes directement concernées interroge sur les barrières structurelles et émotionnelles qui freinent leur participation et souligne la nécessité de réfléchir à des stratégies plus adaptées pour établir un climat de confiance et encourager leur implication.

Le cadre temporel imposé a limité la possibilité d'approfondir certains aspects essentiels de la recherche, notamment les dimensions juridiques et les interactions entre les différent·e·s acteur·rice·s impliqué·e·s dans la lutte contre la cyber-victimisation. Ces aspects feront toutefois l'objet d'analyses complémentaires sous formes d'articles de vulgarisation ou de présentations lors de conférences ou ateliers. Enfin, bien que l'ILCE dispose d'une expertise en cybercriminalité et cyber-victimisation, ce projet a représenté une immersion dans un domaine encore peu exploré au sein de l'institution. Il a nécessité un apprentissage de la terminologie et une adaptation méthodologique aux spécificités des expériences des personnes concernées. De plus, certaines histoires recueillies ont été particulièrement marquantes, soulignant l'ampleur des violences subies et renforçant la nécessité d'une prise en charge adaptée, ainsi que d'une meilleure sensibilisation sur ces enjeux.

Résultats

Les entretiens semi-directifs des deux phases ont permis d'identifier des modes opératoires spécifiques d'abus numériques visant les personnes LGBTIQ+, les plateformes problématiques, ainsi que des facteurs de risque, de protection et des stratégies de gestion des abus. Ces thèmes servent également de structure de présentation des résultats.

Abus numériques visant les personnes LGBTIQ+

L'analyse des comportements d'abus numériques des deux phases du projet permet de cerner les formes de cyber-victimisation qui touchent les personnes LGBTIQ+. Les professionnel·le·s travaillant au plus proche des personnes concernées ont identifié une série de comportements problématiques. Tout d'abord, certains abus numériques concernent la population en général, indépendamment de l'orientation affective et sexuelle ou de l'identité de genre des victimes. Il s'agit notamment de la diffusion de contenus intimes sans consentement, des injures et insultes, des fraudes en ligne telles que les arnaques aux sentiments, du cyberharcèlement sous ses différentes formes, ainsi que de la calomnie et de la diffamation. Ces formes de victimisation sont courantes sur Internet et peuvent toucher toute personne exposée à ces abus, qu'elle appartienne ou non à une minorité.

Cependant, ces mêmes comportements prennent une dimension spécifique lorsqu'ils s'appuient sur des caractéristiques distinctives de l'orientation affective et sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre pour cibler et victimiser certaines minorités sexuelles et de genre. Ainsi, au-delà des insultes et menaces génériques, le discours de haine, la discrimination, le discrédit et la minimisation viennent renforcer la stigmatisation des personnes LGBTIQ+. En mobilisant des préjugés et des stéréotypes, ces abus cherchent non seulement à blesser les victimes, mais aussi à invalider leur identité et à remettre en question leur légitimité dans l'espace numérique.

Enfin, certains comportements identifiés visent spécifiquement les personnes LGBTIQ+. C'est le cas de l'*outing*, qui consiste à révéler publiquement, sans leur consentement, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des victimes, les exposant ainsi à d'éventuelles représailles ou discriminations. De même, les cyber-raids homophobes ou transphobes, qui consistent en des attaques organisées et coordonnées par des groupes de délinquant·e·s numériques, cherchent à harceler et à réduire au silence les personnes LGBTIQ+ dans l'espace numérique. Ces formes de cyber-violences illustrent la spécificité de la cyber-victimisation des minorités sexuelles et de genre, qui, bien qu'elles puissent recouper des formes de harcèlement plus larges, s'exercent avec une intensité et une virulence particulière à leur encontre.

La seconde phase a permis d'approfondir ces observations en donnant directement la parole aux personnes LGBTIQ+. L'un des constats est que certains commentaires homophobes ou discriminants sont parfois intégrés et tolérés au sein même des communautés, tant leur présence est omniprésente dans l'espace numérique. Parmi les formes de cyber-victimisation relevées, plusieurs se manifestent sous forme de harcèlement, parfois obsessionnel ou moral, en ligne ou téléphonique. Les attaques prennent souvent la forme d'atteintes directes à la personne exprimées via des messages privés, des commentaires ou des diffamations insidieuses. Les débats publics sous des publications en ligne deviennent également un espace où se multiplient les discours de haine, notamment sous forme de commentaires homophobes, LGBTIQ-phobes, grossophobes ou masculinistes.

D'autres formes d'abus prennent des dimensions plus menaçantes, comme les menaces de mort ou d'outing envoyées en messages privés, ou encore la délégitimation et la minimisation systématique des prises de parole des personnes LGBTIQ+ dans l'espace public en raison de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle. Certaines stratégies ciblent spécifiquement les applications de rencontre et les réseaux sociaux, notamment par la création de faux profils destinés à manipuler ou arnaquer les utilisateur·rice·s, parfois dans une tentative de les amener à modifier leur orientation ou identité. D'autres situations observées incluent des pratiques comme l'usurpation de photos ou la mise en relation frauduleuse avec des personnes dissimulant leur orientation.

Ce que révèle la comparaison entre les deux phases, c'est que ces comportements ne sont pas toujours légalement répréhensibles. Il est difficile d'obtenir la reconnaissance des aspects discriminatoires dans les affaires, en raison d'un manque de connaissances, de compétences et en raison d'incompréhensions régulièrement mises en avant par les professionnel·le·s. Pour ce qui est des comportements juridiquement répréhensibles, leur poursuite est également intriquée, les affaires étant souvent classées sans suite en raison d'obstacles liés à l'anonymat des auteur·rice·s, ainsi qu'au manque de coopération institutionnelle et d'intérêt politique.

Plateformes en ligne problématiques

Les plateformes numériques sont aujourd'hui des espaces où se manifestent de nombreuses formes d'abus numériques à l'encontre des personnes LGBTIQ+. Si les professionnel·le·s interrogé·e·s ont évoqué de manière générale la dangerosité des plateformes en ligne, en mentionnant notamment les réseaux sociaux, les plateformes de rencontre, les forums et le web dans son ensemble, les entretiens avec les personnes LGBTIQ+ ont permis d'affiner cette analyse en identifiant les environnements numériques actuellement les plus problématiques.

De manière générale, le cyberspace est souvent décrit comme le reflet des tensions sociétales : un « miroir de notre société qui va mal », explique une personne interviewée. Les plateformes considérées problématiques évoluent avec le temps : là où les menaces étaient autrefois concentrées sur Myspace ou les chats en ligne, elles se sont progressivement déplacées vers Facebook, Snapchat et, plus récemment, vers Instagram, TikTok et X (anciennement Twitter). Cette évolution illustre l'adaptabilité des comportements abusifs, qui se répliquent sur les plateformes en fonction de leur popularité et des modalités d'interaction qu'elles offrent.

Parmi les plateformes qui posent actuellement le plus de problèmes selon les personnes LGB, **Grindr**, application de rencontre prisée par les hommes gays et bisexuels, se distingue par une culture de communication très directe, où l'objectivation et l'agressivité sont courantes. Les comportements signalés incluent des menaces de mort, des insultes, du harcèlement obsessionnel, l'usurpation de photos et une accumulation de contacts non désirés. L'absence de véritable modération permet à ces comportements de prospérer, la plateforme étant perçue comme un espace où l'expression sexuelle est laissée totalement libre, rendant ainsi difficile toute prise en compte des signalements. De plus, la norme qui prévaut sur Grindr, notamment en ce qui concerne l'envoi non sollicité d'images explicites, contribue à un climat où les limites du consentement sont souvent brouillées.

Facebook est également identifié comme un espace problématique, notamment en raison des cyber-raids homophobes, des commentaires délégitimant l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou encore les femmes et les personnes en surpoids. On y observe aussi un partage massif de vidéos attaquant indirectement les normes non cis-hétéro-normées, ainsi qu'une recrudescence des remarques et commentaires déplacés émanant de groupes conservateurs. La viralité de ces

contenus et la facilité avec laquelle ils circulent amplifient leur impact négatif sur les personnes LGBTIQ+.

Sur **Instagram**, bien que le harcèlement prenne des formes plus subtiles, il demeure néanmoins omniprésent. Les messages privés comportent fréquemment des références explicites à l'homosexualité et peuvent être utilisés pour attaquer la légitimité d'une personne dans un débat, en raison de son orientation sexuelle, de son identité de genre ou de son expression de genre. Certaines personnes rapportent avoir reçu des menaces après la publication de contenus en lien avec les droits LGBTIQ+. Les insultes directes sont parfois remplacées par des propos insidieux qui, sans être ouvertement haineux, remettent en question et invalident l'identité des personnes concernées. La présence de faux profils et de tentatives d'arnaques demeure un problème majeur.

D'autres applications de rencontre, comme **Tinder**, ne sont pas exemptes de comportements abusifs. Les faux profils y sont fréquents, certains visant à tromper les utilisateur·rice·s dans le but de les arnaquer, tandis que d'autres cachent des dynamiques dissimulées. Par exemple, certaines femmes en couple avec un homme créent des profils à la recherche de femmes sans mentionner leur partenaire masculin parfois jusqu'au moment de la rencontre physique, tandis que certains hommes se font passer pour des femmes dans le but de manipuler les utilisateur·rice·s et remettre en question leur orientation sexuelle.

Ces observations montrent que les plateformes numériques, en particulier les réseaux sociaux et les applications de rencontre, constituent des environnements particulièrement vulnérables pour les personnes LGBTIQ+, qui y sont confrontées à des interactions agressives, du harcèlement et des tentatives de manipulation. Face à cette exposition accrue aux abus, de nombreuses personnes LGBTIQ+ adoptent des stratégies de protection pour minimiser les risques. Certain·e·s restreignent leur activité en ligne en optant pour des comptes privés ou en limitant l'expression de leur orientation affective et sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre, tandis que d'autres créent des comptes multiples pour compartimenter leur vie personnelle et réduire leur exposition aux attaques. Malgré ces précautions, l'absence de modération efficace et la persistance des dynamiques discriminatoires dans l'espace numérique continuent de poser un défi majeur en matière de protection et de reconnaissance des violences numériques spécifiques.

Facteurs de risque de cyber-victimisation

Les facteurs de risque identifiés à travers les entretiens se regroupent en trois grandes catégories : les facteurs individuels, les facteurs liés au milieu de vie et les facteurs contextuels et socio-culturels.

Facteurs individuels

Certains facteurs de risque sont directement liés aux caractéristiques personnelles des individus et à leur exposition en ligne. L'identité de genre apparaît comme un facteur de risque plus déterminant que l'orientation sexuelle : les personnes trans et non binaires seraient particulièrement ciblées en raison d'une plus grande visibilité et de la difficulté à dissimuler leur identité. De même, l'expression de genre augmenterait le risque d'une cyber-victimisation. Par exemple, les personnes proches du *coming out* sont plus exposées, car elles vivent leur identité ou leur orientation de manière plus affirmée, ce qui peut susciter des réactions hostiles en ligne.

L'exposition sur Internet joue également un rôle clé. Une forte fréquentation des espaces numériques, en particulier des plateformes de rencontre, des forums ou des réseaux sociaux, augmente les risques de victimisation. Les militant·e·s LGBTIQ+ sont particulièrement vulnérables,

car leur engagement public les expose davantage aux discours de haine, aux menaces et aux attaques ciblées. Par ailleurs, la perception sociale selon laquelle les personnes LGBTIQ+ auraient un niveau de vie plus élevé – en raison de l'absence d'enfants à charge – les rend plus susceptibles d'être la cible d'arnaques et de fraudes en ligne.

Enfin, des facteurs psychologiques comme la vulnérabilité émotionnelle, une faible estime de soi ou le manque d'empowerment renforcent le risque de victimisation. Le célibat et l'isolement social, particulièrement fréquents dans certaines communautés LGBTIQ+, peuvent accentuer cette vulnérabilité, notamment dans la recherche de partenaires en ligne, qui s'accompagne parfois d'un besoin accru de validation sociale.

Facteurs liés au milieu de vie

Le soutien (ou son absence) de l'entourage immédiat est un facteur déterminant dans la protection ou l'aggravation du risque de cyber-victimisation. Les personnes qui ne peuvent pas compter sur leur famille, en raison de tabous ou d'un rejet lié à leur identité ou orientation, sont plus susceptibles d'être isolées et donc plus vulnérables aux attaques en ligne. Ce manque de soutien se retrouve également au sein des communautés LGBTIQ+ elles-mêmes, qui, contrairement aux idées reçues, ne constitue pas toujours un réseau de protection solidaire et homogène.

Les environnements scolaire et professionnel sont également des facteurs clés. Le *coming out*, l'expression de genre ou une apparence queer peuvent exposer les personnes LGBTIQ+ à des formes de harcèlement renforcées, en ligne comme hors ligne, dans ces milieux. La continuité entre les espaces physiques et numériques dans un cadre scolaire ou professionnel participe à la prolongation des discriminations sur les réseaux sociaux, amplifiant l'impact des violences.

L'accès aux institutions de soutien joue aussi un rôle majeur. Une méfiance généralisée envers la police, les centres d'aide ou les autorités judiciaires dissuade de nombreuses victimes de signaler les abus. La peur du non-respect de leur identité, du manque de prise au sérieux ou encore d'un *outing* involontaire entraîne un faible recours à ces structures, favorisant un sentiment d'impunité chez les agresseur·euse·s.

Facteurs contextuels et socio-culturels

Le contexte sociétal global influence directement les dynamiques de cyber-victimisation. Un environnement marqué par l'homophobie, la transphobie et la stigmatisation des minorités sexuelles et de genre crée un terreau favorable aux discriminations en ligne. Le regard social porté sur les personnes LGBTIQ+ – souvent marqué par des stéréotypes négatifs, une invisibilisation ou une hypersexualisation – contribue à renforcer leur vulnérabilité numérique.

Les normes de genre rigides et les attentes sociales autour de la masculinité et de la fémininité jouent également un rôle. Par exemple, les garçons perçus comme ne correspondant pas aux normes masculines traditionnelles sont plus exposés aux attaques sur leur virilité, tandis que les filles non hétérosexuelles sont davantage ciblées par des agressions à connotation sexuelle. De manière générale, les femmes queer reçoivent souvent des insultes plus violentes et sexualisées que les hommes gays, qui sont eux davantage moqués sur leur orientation sexuelle (ex. « sale PD »).

Enfin, le modèle du stress minoritaire met en évidence l'accumulation des discriminations et des pressions sociales subies par les personnes LGBTIQ+, qui s'ajoutent au stress quotidien et augmentent leur vulnérabilité psychologique. Ce phénomène est souvent décrit comme particulièrement marqué chez les personnes trans et non binaires, dont l'identité est souvent perçue comme une menace par les autres, entraînant des réactions hostiles pouvant aller jusqu'à des violences extrêmes.

Facteurs de protection contre la cyber-victimisation

Si de nombreux facteurs de risque exposent les personnes LGBTIQ+ à des abus numériques, plusieurs éléments permettent néanmoins de limiter leur vulnérabilité et d'atténuer les effets de la cyber-victimisation. Ces facteurs de protection, tout comme les facteurs de risque, peuvent également être classés dans les trois catégories mentionnées ci-dessus.

Facteurs individuels

Certains éléments personnels permettent aux individus de mieux faire face aux attaques en ligne. Le soutien des ami·e·s et des proches constitue un premier rempart contre l'isolement et la détresse psychologique qui peuvent découler de la cyber-victimisation. L'humour est également mentionné comme un outil de protection psychologique, permettant de relativiser certaines attaques et d'en diminuer l'impact émotionnel.

D'autres stratégies relèvent d'une gestion active de son exposition numérique. La maîtrise de son image en ligne, la modération de l'exposition sur les réseaux sociaux et l'utilisation de paramètres de confidentialité permettent de limiter les risques d'abus.

L'accès à l'information et la connaissance des ressources en ligne peuvent également constituer un refuge. Internet offre la possibilité de se connecter à des communautés de soutien et de s'informer sur les stratégies de protection numérique. La disponibilité de guides pratiques pour aider les personnes LGBTIQ+ à naviguer en ligne en toute sécurité est une piste évoquée pour renforcer cet aspect.

Facteurs liés au milieu de vie

Le rôle de l'entourage proche est essentiel dans la protection contre la cyber-victimisation. Le soutien familial, lorsqu'il est présent, réduit considérablement les impacts négatifs des attaques en ligne. Toutefois, la diversité des parcours et des expériences montre que toutes les familles ne réagissent pas de la même manière. Les familles dites « arc-en-ciel », qui accueillent et soutiennent pleinement l'identité de leurs membres LGBTIQ+, jouent un rôle particulièrement protecteur.

Le cercle amical et les communautés LGBTIQ+ sont aussi des espaces de soutien cruciaux. Le groupe devient parfois une « famille choisie », un réseau de solidarité et de validation permettant aux victimes de ne pas se sentir seules face aux agressions et aux abus subis. Les associations LGBTIQ+, bien qu'ayant peu de ressources, offrent un accompagnement précieux, notamment à travers des espaces sécurisés d'échange et d'entraide.

Le milieu scolaire et professionnel peut également jouer un rôle dans la protection des personnes LGBTIQ+. La mise en place d'ateliers de sensibilisation, notamment sur la diversité de genre et d'orientation sexuelle, permet de déconstruire les stéréotypes et de prévenir les discriminations dès le plus jeune âge. À l'école, des initiatives visant à informer sur les dangers du numérique et à enseigner aux jeunes comment protéger leurs données personnelles en ligne peuvent renforcer leur résilience face à la cyber-victimisation.

Facteurs contextuels et socio-culturels

Dans de nombreux pays, et en Suisse en particulier, une meilleure reconnaissance juridique et sociale des personnes LGBTIQ+ a renforcé leur protection. L'adoption de lois interdisant les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre constitue une avancée importante. La récente criminalisation de l'homophobie et de la transphobie en Suisse (article

261bis CP) en est un exemple concret. Ce cadre légal contribue à décourager certains discours haineux et à offrir un recours juridique aux victimes de cyber-victimisation.

Par ailleurs, la représentation croissante des minorités sexuelles et de genre dans les médias, la politique et la culture permet une meilleure acceptation sociale et diminue la stigmatisation. La présence de modèles dans le sport, la musique, le cinéma ou la sphère publique joue un rôle clé en normalisant la diversité et en offrant des figures d'identification positives pour les jeunes LGBTIQ+.

Dans le domaine de l'éducation, plusieurs initiatives de sensibilisation sont mises en place dans certaines écoles pour informer sur la diversité de genre et d'orientation sexuelle. Les ateliers de prévention, notamment en matière de harcèlement scolaire et de cyberharcèlement, permettent de mieux outiller les jeunes face aux risques du numérique et d'encourager des comportements plus inclusifs.

Les associations de défense des droits LGBTIQ+ jouent un rôle central dans la protection contre la cyber-victimisation. En Suisse, des organisations comme Pink Cross, LOS, TGNS, Imbarco Immediato ou LGBTIQ Helpline offrent un soutien aux victimes, mettent en place des campagnes de sensibilisation et participent à la défense des droits des personnes concernées. Certaines associations proposent également des formations à destination des professionnel·le·s de la police, de la justice ou du secteur éducatif pour mieux reconnaître et traiter les discriminations.

Les espaces communautaires en ligne, tels que les forums et les groupes de soutien, offrent aux personnes LGBTIQ+ des lieux d'échange et de partage d'expériences. Ces espaces permettent de créer des réseaux de solidarité qui atténuent le sentiment d'isolement et facilitent l'accès aux ressources et aux conseils en cas de cyber-victimisation.

Certaines plateformes numériques commencent à intégrer des dispositifs de protection visant à limiter les abus en ligne. Des fonctionnalités comme le blocage et le signalement de contenus haineux, la vérification des profils ou encore la limitation de la diffusion d'informations personnelles offrent des protections supplémentaires contre la cyber-victimisation. Certaines applications de rencontre, par exemple, ont mis en place des mesures de protection des données, comme l'impossibilité de réaliser des captures d'écran sur certains albums privés. Toutefois, l'efficacité de ces dispositifs dépend fortement de la volonté des plateformes à les appliquer et à sanctionner les comportements problématiques.

L'évolution des mentalités et la sensibilisation accrue du grand public aux questions LGBTIQ+ participent également à la réduction des discriminations. L'augmentation du nombre d'allié·e·s hétérosexuel·le·s et cisgenres qui défendent les droits des minorités sexuelles et de genre contribue à créer un environnement social plus inclusif. L'accès à des ressources éducatives sur la diversité et les enjeux liés à la cyber-victimisation permet également d'améliorer la compréhension de ces problématiques. De plus en plus d'écoles, d'entreprises et d'administrations intègrent des formations sur la diversité et l'inclusion, réduisant ainsi la tolérance sociale à l'égard des discriminations et favorisant un climat de respect.

Cependant, des lacunes subsistent, en particulier dans l'application des politiques de protection, la sensibilisation des institutions et l'amélioration des dispositifs de modération des plateformes numériques. La consolidation de ces facteurs de protection et leur développement à plus grande échelle restent essentiels pour offrir aux personnes LGBTIQ+ un environnement numérique et social réellement inclusif et sécurisé.

Stratégies contre les abus numériques

Les expériences de victimisation en ligne vécues par les personnes LGBTIQ+ sont marquées par une variété de réponses et d'adaptations qui visent soit à réagir aux attaques, soit à se protéger en amont, soit encore à éviter les risques en minimisant leur exposition. Ces stratégies, bien qu'elles diffèrent en fonction des profils et des contextes individuels, traduisent une constante : la nécessité d'adopter des mécanismes de défense face à un espace numérique souvent hostile.

Stratégies de réaction

Lorsqu'une personne LGBTIQ+ est confrontée à une situation de harcèlement, d'insulte ou de menace, sa première réaction peut être de bloquer les comptes malveillants ou de restreindre leur accès à son profil. Cette action immédiate permet d'interrompre le contact avec l'agresseur·euse, mais ne garantit pas l'élimination du danger, notamment en cas de faux comptes multiples ou des réseaux sociaux et applications. C'est pourquoi beaucoup optent également pour la capture d'écran des messages ou commentaires reçus, afin de constituer des preuves en cas d'aggravation de la situation. Parfois, ces preuves sont utilisées pour signaler les comportements abusifs aux plateformes concernées, bien que ces signalements aboutissent rarement à des sanctions effectives en raison des politiques de modération permissives sous couvert de liberté d'expression. D'autres fois, les victimes envisagent des recours légaux en portant plainte, mais ce choix reste minoritaire, soit parce qu'elles jugent que la procédure est inefficace, soit parce qu'elles ne souhaitent pas s'exposer davantage dans un cadre judiciaire. Néanmoins, pour celles et ceux qui jouissent d'une certaine visibilité publique, le dépôt de plainte peut avoir une valeur symbolique : pas uniquement dans l'espoir d'obtenir justice, mais également pour dénoncer les violences subies, contribuer à la jurisprudence et signaler leur détermination à ne pas se laisser intimider.

Au-delà des recours institutionnels, plusieurs personnes adoptent une approche plus militante en médiatisant leur cas. Il s'agit de « faire du grabuge », d'attirer l'attention sur les attaques reçues en les exposant publiquement, afin d'interpeller les autorités et sensibiliser à la persistance des violences numériques contre les personnes LGBTIQ+. Ce processus s'accompagne généralement d'une mobilisation collective, avec un appel à des soutiens proches ou militants pour amplifier le message et visibiliser l'injustice subie. Certaines personnes développent même une stratégie structurée en plusieurs étapes : d'abord, elles alertent leur cercle restreint et sollicitent du soutien ; ensuite, elles récoltent un maximum de preuves et activent des réseaux plus larges de solidarité ; elles prennent ensuite le temps de se recentrer sur leur bien-être personnel, avant de rendre l'affaire publique en l'intégrant dans un débat politique plus large.

Cependant, toutes les victimes ne privilégient pas la confrontation. Pour certaines, la réaction est plus discrète et repose sur un repli stratégique. Le signalement à des proches, le partage d'expérience dans des groupes privés ou le recours à des espaces de discussion sécurisés sont des mécanismes mobilisés. À l'inverse, d'autres préfèrent adopter une posture plus directe et répondent aux attaques avec la même agressivité que leurs agresseur·euse·s, estimant que cette attitude dissuasive leur permet d'affirmer leur présence et de ne pas laisser place à l'impunité. Cette approche combative n'est pas sans coût émotionnel, plusieurs finissent par abandonner après une période de lutte, faute d'obtenir gain de cause ou simplement pour préserver leur santé mentale.

Stratégies de protection

En amont des situations de victimisation, beaucoup de personnes LGBTIQ+ mettent en place des stratégies de protection qui visent à réduire les risques d'exposition. Parmi celles-ci, l'une des plus répandues consiste à verrouiller l'accès à leur présence en ligne : rendre son compte privé, limiter

les abonnés à un cercle de confiance et éviter toute indication explicite de leur orientation ou identité de genre. Cette prudence va parfois jusqu'à la suppression totale des réseaux sociaux, un choix radical qui découle d'un sentiment d'insécurité trop pesant. D'autres adoptent une posture intermédiaire, en évitant de publier du contenu lié aux thématiques LGBTIQ+ afin de ne pas attirer l'attention des personnes malveillantes. Ce calcul repose sur un constat largement partagé : « moins tu t'exposes, moins tu t'exposes ». Autrement dit, l'invisibilité devient un moyen de protection, au prix d'une autocensure qui limite l'expression personnelle.

L'anticipation des risques se traduit aussi par une réflexion approfondie sur la gestion de son image numérique. Plusieurs personnes interrogées déclarent faire une nette distinction entre ce qu'elles produisent en ligne et ce qu'elles consomment. Si elles suivent des contenus militants ou engageants, elles s'abstiennent cependant de les commenter publiquement, par crainte d'être identifiées et ciblées à leur tour. Cette dissociation s'accompagne d'une modération stricte de leurs interactions : moins de publications personnelles, suppression des identifications sur les photos et choix conscients des cercles de diffusion des contenus. Pour certain·e·s, cela va jusqu'à l'évitement total des débats en ligne, estimant qu'il est préférable de ne pas réagir aux commentaires hostiles, afin d'éviter d'alimenter les confrontations.

Enfin, une autre stratégie de protection repose sur la création d'espaces sûrs où les personnes LGBTIQ+ peuvent échanger sans crainte. Cela passe notamment par l'intégration de groupes fermés sur WhatsApp ou d'autres plateformes où les participant·e·s partagent des expériences et des conseils dans un cadre sécurisé. Ces espaces de discussion permettent non seulement de se sentir moins isolé·e, mais aussi de développer des tactiques collectives de défense face aux attaques numériques.

Cependant, malgré toutes ces précautions, certaines personnes reconnaissent qu'elles n'ont mis en place aucune stratégie spécifique. Soit parce qu'elles ne se sont jamais posé la question, soit parce qu'elles n'ont pas de réseau de soutien leur permettant de se protéger efficacement. D'autres expliquent que leur appartenance à des communautés religieuses ou leur environnement social les pousse à ne pas afficher leur orientation par crainte de représailles, ce qui les amène à une forme d'invisibilisation contrainte.

Toutes ces stratégies, qu'elles relèvent de la réaction immédiate, de la protection préventive ou de l'évitement, illustrent une même réalité : le poids de l'adaptation repose majoritairement sur les victimes elles-mêmes. Plutôt que de pouvoir évoluer librement dans l'espace numérique, elles doivent constamment négocier leur présence en ligne en fonction des menaces potentielles, au risque de se limiter dans leur expression et leur engagement. Ces constats soulignent l'urgence d'un renforcement des dispositifs de protection institutionnels, d'une meilleure modération des contenus haineux par les plateformes et d'une prise de conscience collective de l'impact des violences numériques sur les communautés minorisées.

Discussion

Évaluation des lieux de convergence

Les conditions des plateformes en ligne, lieux de convergences entre le groupe oppresseur et le groupe opprimé, concernant notamment la sécurité, la confidentialité ou encore la modération de contenu, sont analysées et influencent la publication du contenu. En l'occurrence, certaines personnes ont plusieurs comptes, dont l'un privé, avec un cercle de connaissances considérées comme proches et « safe » (sécurisé) et un autre, public, avec un moindre contrôle des personnes qui le visitent.

Sur ce premier type de compte, des informations privées et sensibles peuvent être publiées ou partagées. L'expression de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle est ouverte. D'ailleurs, elle n'est pas régulièrement mise en avant, étant donné que les personnes qui suivent le compte sont des personnes de confiance et qui détiennent déjà cette connaissance. Le contenu qui y est publié est de nature privée : images avec son/sa partenaire, participation à des marches et des manifestations ou à des journées à thème LGBTIQ+, partage de contenu militant. Ce compte est reconnu par les personnes LGBTIQ+ comme très protégé, mais avec une moindre gestion du contenu..

Sur le second, des informations plus générales et ayant moins trait au domaine privé peuvent circuler. Il peut s'agir là de l'expression du travail ou d'une passion. L'identité de genre et l'orientation sexuelle ne sont pas l'angle de communication de ce compte. Il est question de faire attention à l'image renvoyée, voire à faire une dissociation entre le contenu que l'on voudrait publier et celui qui le sera. Ainsi, si une publication ou un partage de publication touche au sujet LGBTIQ+, une longue réflexion s'impose sur la présentation, le message, la disposition du contenu, mais aussi par rapport à la confidentialité de la publication ou encore la préparation à des éventuelles réponses déplacées.

Si les personnes ne détiennent qu'un seul compte, elles préfèrent en avoir un privé. Il existe également des cas de personnes qui ne détiennent qu'un compte à l'image du second. Si pour les autres, cela représente d'écrire directement dans la description « Hello, je suis une proie facile », les détenteur·rice·s n'y voient pas d'inconvénient et n'ont jamais subi d'abus et ne se sont jamais senti·e·s en insécurité. Il s'agit souvent d'individus informés sur les risques et ayant connaissance du réseau associatif ou institutionnel pouvant aider dans ces situations abusives.

Comportement ambivalent

Les personnes LGBTIQ+ adoptent également des stratégies d'évitement dans le but de préserver leur sécurité en ligne. Certaines choisissent de s'abstenir de partager des aspects de leur identité de genre ou de leur orientation sexuelle, notamment sur les plateformes où le harcèlement est souvent banalisé. Ce comportement d'autocensure vise à se protéger des abus et à réduire sa visibilité auprès des individus malveillants, en dépit d'un sentiment de limitation de leur liberté d'expression. Par contraste, les personnalités publiques et militantes tendent à utiliser leur plateforme pour dénoncer ces abus et sensibiliser l'opinion publique, malgré les risques accrus de harcèlement. Ce comportement ambivalent correspond à celui qui est discuté dans les rapports de la LGBTIQ Helpline : les proches et les connaissances des victimes directes sont également impactées par la victimisation, se sentant plus vulnérables, plus craintives et en colère. Ces personnes choisissent, par expérience vicariante, d'éviter ces abus en se conformant et en

s'intégrant à la société, en n'exprimant pas leur orientation affective et sexuelle ou leur genre à leur guise (Steinacher et al., 2022 ; Rentsch et al. 2024).

La quasi-totalité des personnes interviewées indiquent choisir sciemment un comportement différent de la norme identitaire et sexuelle majoritaire. Afin de se protéger d'abus numériques, en lien avec l'expérience directe ou indirecte d'abus physiques, les personnes LGBTIQ+ décident de ne pas utiliser de réseaux sociaux ou de plateformes de rencontre, de supprimer leurs comptes, de maximiser la confidentialité de leurs publications et partages et de rendre leurs comptes privés. : « Je ne sais pas me défendre, alors je fais en sorte qu'on ne puisse pas m'attaquer » explique une personne participante. Certain·e·s préfèrent ne plus s'exprimer sur leur identité de genre ou orientation sexuelle pour éviter les situations dérangeantes à leur égard, à celui de leur entourage ou, plus généralement à l'environnement LGBTIQ+.

La notion de protection de sa vie personnelle en ligne ressort comme un élément principal prévention, en ayant conscience qu'une identité de genre ou orientation sexuelle minoritaire peut offusquer la pensée de personnes cis-hétéronormées ou donner une mauvaise publicité aux populations LGBTIQ+. Il s'agit d'agir comme les autres et se considérer comme « normal » : « Les hétéros ne mettent pas qu'ils sont hétéros, pourquoi moi je devrais ? ». En adoptant cette approche, certain·e·s estiment qu'il vaut mieux se protéger pleinement.

La liberté d'expression prônée sur les plateformes en ligne, notamment les réseaux sociaux, est intégrée aux discours et est brandie comme explication de l'existence des abus. Toutefois, les interviewé·e·s se contraignent en ne l'employant pas au quotidien ou encore « Il faut adopter un comportement plus passif que les hétéros et moins publier sur soi. » racontent les personnes interviewées.

Attitude envers la police

La réticence à solliciter la police en cas d'abus (numériques également) est largement partagée parmi les personnes interrogées, en raison d'un manque de réponse appropriée des forces de l'ordre. Cette méfiance repose sur plusieurs constats, notamment le faible taux de sanctions pour les auteur·rice·s d'abus, les limites des bases légales et la rareté des interactions positives avec les autorités. Beaucoup considèrent que le système policier n'est pas suffisamment préparé pour traiter les violences numériques, que ce soit pour l'ensemble de la population ou plus spécifiquement pour les personnes LGBTIQ+. En conséquence, le recours aux forces de l'ordre est perçu comme une démarche inutile, voire contre-productive.

Certaines personnes écartent même spontanément l'idée de déposer plainte, estimant qu'il s'agirait d'une perte de temps. La perception largement partagée est que les forces de l'ordre manquent de moyens ou de volonté pour intervenir. D'autres témoignages détaillent les raisons de cette inefficacité perçue : par exemple, la police refuserait parfois de transmettre les dossiers au Ministère public, invoquant des obstacles tels que le manque de coopération de la part des grandes plateformes numériques (GAFAM) ou les complications d'entraide judiciaire, surtout lorsque les auteur·rice·s sont localisé·e·s à l'étranger. D'autres éléments, comme l'utilisation de VPN, l'anonymat des auteur·rice·s ou l'inapplicabilité des bases légales en cas de messages privés, compliquent également les démarches.

Parmi les personnes qui ont tout de même tenté de signaler des cas de harcèlement aux autorités, plusieurs relatent des refus de prise en compte de leurs plaintes et dénoncent une minimisation des faits, notamment l'absence de remontée des incidents dans les communiqués officiels. Ces refus sont vécus comme une forme de négligence.

Certains individus évoquent néanmoins la possibilité de recourir à la police en cas de situations particulièrement graves, impliquant des agressions physiques ou des menaces touchant plusieurs personnes. Les critères de gravité restent souvent vagues et variables selon les cas : il peut s'agir de lésions corporelles, d'une relation de connaissance avec l'agresseur-euse, ou encore de situations de harcèlement obsessionnel.

Enfin, plusieurs témoignages soulignent une culture persistante de honte et d'homophobie au sein des services de police, ainsi qu'un manque de formation pour traiter des situations de violence en général. Les personnes qui, malgré ces obstacles, voient dans le dépôt de plainte une stratégie de réponse et de résistance, reconnaissent cependant qu'il y a peu de chances que cela débouche sur une résolution concrète. Elles considèrent toutefois que le dépôt de plainte reste important pour signaler les abus subis par les personnes LGBTIQ+, contribuant ainsi à sensibiliser et, potentiellement, à dissuader les oppresseurs futurs.

Systèmes de modération des plateformes non fonctionnels

Les plateformes en ligne disposent de systèmes de modération dont l'efficacité est variable. Parmi les plus défaillants, voire inexistant, les personnes interrogées citent les modérateurs de X (anciennement Twitter) et Grindr, où l'absence de pare-feu et de gestion des profils et des contenus est soulignée. Ces plateformes sont perçues comme inadéquates et offensantes, ce qui pousse une majorité de personnes à cesser de les utiliser. Une suggestion qui revient fréquemment est celle de l'invitation par message, permettant d'établir un échange avec l'accord préalable de l'interlocuteur·rice et d'éviter ainsi les interactions avec des individus malveillants.

Sur d'autres plateformes plus fréquemment utilisées, comme Facebook, TikTok et Instagram, les systèmes de modération sont jugés moyennement efficaces, car des abus continuent de se produire. Par exemple, bien que certains mots-clés et messages haineux soient censurés, des synonymes passent encore inaperçus. De plus, des contenus insultants, misogynes, masculinistes ou LGBTIQ-phobes (en particulier transphobes) échappent souvent aux filtres de modération. Les personnes mal intentionnées parviennent aisément à contourner les dispositifs, qui ne semblent pas protéger efficacement les personnes LGBTIQ+. Par ailleurs, le système de modération basé sur la recherche et la censure de certains mots-clés peut entraîner une invisibilisation de certains groupes ou comportements pourtant jugés positifs ou constructifs par les communautés LGBTIQ+.

Lorsqu'un signalement de contenu abusif, de comptes frauduleux ou malveillants est réalisé, la prise en compte des demandes est souvent incertaine pour les utilisateur·rice·s, qui ignorent ce qu'il advient par la suite ou l'impact de leurs signalements. La modération apparaît réactive plutôt que préventive, agissant uniquement après la publication de commentaires ou l'ouverture de comptes. Les personnes LGBTIQ+ interrogées notent également que la seule prévention exercée se résume souvent à la suppression des commentaires ou des contenus après leur diffusion.

Les personnes utilisant des plateformes de rencontre, cependant, se sentent davantage en sécurité grâce au système de "match", qui permet d'initier un échange seulement si les deux parties sont consentantes. Ces plateformes sont perçues comme cherchant à créer un espace sûre et inclusif, bien que des individus malveillants parviennent parfois à s'infiltrer, ce qui entretient un sentiment d'insécurité et accentue l'anxiété des utilisateur·rice·s. Les réseaux de rencontre sont toutefois souvent détournés par les communautés queer de leur fonction première du « *hook up* » pour des scripts moins normatifs et traditionnels basés sur du soutien et la création de relations amicales.

L'absence de modération humaine et l'omniprésence de robots pour gérer les conflits sur ces plateformes sont également perçues comme une carence importante. Les utilisateur·rice·s

déplorent le manque d'une « *response team* » pouvant donner des indications sur le traitement des signalements. Ce manque de contact humain compromet la gestion des conflits et accentue les sentiments de désintérêt des questions LGBTIQ+.

En somme, ces lacunes des systèmes de modération sont souvent attribuées à un manque de clarté et de rigueur dans l'application des règles de contenu. Les personnes interviewées estiment que les plateformes devraient assumer la responsabilité de gérer efficacement les contenus abusifs et de protéger les victimes potentielles. Elles suggèrent l'instauration d'une législation suisse visant à encadrer les obligations des plateformes en matière de modération des contenus et de soutien aux victimes d'abus en ligne.

Problématiques et suggestions des personnes LGBTIQ+

Les entretiens réalisés ont permis de mettre en lumière des problématiques qui pèsent sur le quotidien des personnes LGBTIQ+. Notamment, les participant·e·s de la seconde phase ont mis en lumière plusieurs problématiques majeures entravant la lutte contre la cyber-victimisation des personnes LGBTIQ+. Une difficulté récurrente concerne l'identification des auteur·rice·s des abus numériques. L'anonymat offert par les plateformes, l'usage de VPN ou de faux profils complique considérablement la traçabilité des agresseur·se·s et limite ainsi les possibilités d'intervention judiciaire. En parallèle, le système actuel de signalement et de dépôt de plainte est perçu comme inadapté et parfois même victimisant. Le processus bureaucratique exigeant et la difficulté à faire reconnaître certains faits comme des infractions découragent les victimes à entreprendre des démarches. Cette situation crée un cercle vicieux : les bases légales et les ressources institutionnelles sont souvent développées sur la base des chiffres officiels, mais le faible taux de signalement empêche une prise de conscience politique suffisante pour renforcer les dispositifs de protection.

Les délais de dénonciation constituent également un obstacle, en particulier dans un contexte où les abus numériques peuvent être diffusés et relayés très rapidement. De plus, la législation actuelle est perçue comme lacunaire, notamment en ce qui concerne l'absence explicite des identités de genre dans l'article 261bis du Code pénal suisse, qui ne protège que contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Cette omission juridique contribue à renforcer la précarité des personnes trans et non binaires face aux violences en ligne. La nécessité d'un renforcement de l'arsenal juridique est ainsi régulièrement évoquée, que ce soit par l'adaptation des lois existantes ou la création de nouvelles bases légales spécifiques aux cyber-victimisations ciblant les minorités de genre et sexuelles.

Par ailleurs, les participant·e·s soulignent un manque de lien entre la population et les institutions étatiques, en particulier la police. Cette distance se traduit par une méfiance accrue envers les autorités, perçues comme peu formées et inefficaces face aux infractions numériques. La réforme prévue concernant la diffusion et la production de *nudes*, désormais assimilées à du matériel pédopornographique dans certains contextes, est jugée insuffisante pour répondre aux problématiques plus larges de cyber-harcèlement et de non-consentement dans le partage d'images intimes. Enfin, si des avancées sociales et technologiques sont indéniables, leur intégration dans les bases légales reste souvent en décalage, illustrant une adaptation tardive du droit aux réalités numériques contemporaines. Dans ce contexte, les campagnes de sensibilisation mises en place dans certains cantons (Vaud, Genève, Valais) sont perçues comme des initiatives positives, mais encore faibles pour répondre aux besoins concrets des personnes concernées.

Les personnes interviewées ne se sont pas seulement exprimées sur les difficultés rencontrées face à la cyber-victimisation, mais ont également proposé des pistes d'amélioration pour renforcer

la prise en charge, la réponse et la prévention des abus numériques. Leurs suggestions reflètent un besoin de mesures concrètes et adaptées, impliquant divers acteur·rice·s, qu'il s'agisse des autorités judiciaires, des forces de l'ordre, des institutions éducatives, des plateformes numériques ou encore des associations de soutien aux personnes LGBTIQ+. Afin de structurer ces propositions, les recommandations formulées ici sont présentées en fonction des responsabilités de ces différent·e·s acteur·rice·s.

Autorités publiques

Plusieurs propositions cherchent à améliorer la protection des personnes LGBTIQ+ au niveau légal et institutionnel. D'abord, il est crucial de renforcer la réglementation internationale et nationale, afin de disposer d'un cadre juridique plus strict pour lutter contre les abus numériques ciblant les personnes LGBTIQ+. La classification plus spécifique des infractions contre les personnes LGBTIQ+ permettrait aussi de donner plus de poids à ces violences lors des communications publiques et de sensibiliser davantage le milieu politique, générant ainsi un plus grand intérêt et davantage de ressources pour cette cause.

Il s'agit également d'améliorer le système de dépôt de plainte qui permettrait un suivi plus efficace et un meilleur traitement des victimes, se retrouvant souvent face à des procédures lourdes et décourageantes. Une meilleure collaboration entre la police et les services de soutien comme la LAVI et le réseau associatif contribuerait aussi à une prise en charge plus complète et mieux adaptée aux besoins des victimes. Enfin, instaurer des sanctions pécuniaires spécifiques pour les abus commis hors ligne pourrait avoir un effet dissuasif notable, en responsabilisant davantage les agresseur·euse·s.

Associations et initiatives de soutien

Les associations et organismes communautaires jouent un rôle central dans la prévention et le soutien aux personnes LGBTIQ+. Des ateliers de prévention, des groupes de parole, ainsi que des programmes de sensibilisation devraient être proposés pour créer un espace sécurisé de discussion, permettant aux victimes de s'exprimer et de trouver un soutien émotionnel et psychologique. Des programmes de justice restaurative co-construits par des autorités et associations pourraient offrir des options de réparation plus adaptées pour les victimes, permettant de replacer le bien-être des personnes LGBTIQ+ au cœur des mesures de soutien.

Plateformes en ligne et réseaux sociaux

Les plateformes en ligne sont appelées à jouer un rôle majeur en matière de sécurité et de modération. Dans un moment de questionnement du concept de liberté d'expression, il est suggéré qu'elles évaluent les systèmes de surveillance et de modération et les renforcent, incluant des contrôles stricts lors de l'ouverture de comptes pour identifier et prévenir les comportements malveillants. Une meilleure communication entre les équipes de modération et les utilisateur·rice·s est également cruciale pour un suivi efficace des signalements : les victimes d'abus devraient avoir accès à un·e interlocuteur·rice humain·e sur la plateforme pour les assister et assurer un échange constructif dans la gestion des conflits. En termes de modération proactive, les équipes des plateformes devraient être en mesure de réagir rapidement aux signalements et de communiquer avec les utilisateur·rice·s.

Enfin, la création d'espaces de discussion en ligne sécurisés serait un moyen essentiel d'encourager le dialogue et le partage d'expériences entre personnes LGBTIQ+, pour qu'elles se sentent moins isolées et puissent obtenir des conseils et du soutien dans un cadre positif.

Établissements éducatifs

Les écoles et universités, à tous les niveaux, sont encouragées à intégrer des programmes de formation sur la sécurité en ligne et à proposer des cours de sensibilisation à la santé mentale des personnes LGBTIQ+, au monde queer, ainsi qu'aux formes d'abus physiques et numériques auxquelles elles sont exposées. Ces initiatives éducatives jouent un rôle de prévention essentiel en fournissant aux jeunes les connaissances et les outils pour repérer, éviter et dénoncer les comportements abusifs. Il serait également bénéfique de développer des collaborations avec des personnalités publiques et politiques pour élargir la portée des programmes éducatifs et renforcer le soutien aux personnes LGBTIQ+.

Des conférences et programmes spécifiques créés par des établissements éducatifs et des associations à l'attention d'un public spécifiques ou large, axés sur la santé mentale des personnes LGBTIQ+ et les réalités du milieu queer, permettent également d'informer et de déconstruire les mythes liés à l'identité de genre et aux abus.

Public général et société civile

La sensibilisation du grand public est fondamentale pour prévenir les abus numériques et soutenir les personnes LGBTIQ+. L'éducation aux comportements respectueux en ligne, par exemple via des vidéos obligatoires ou des formats ludiques, aiderait à réduire l'utilisation de termes nuisibles et à cultiver un espace de communication plus respectueux. Des formations à destination du grand public pourraient également promouvoir la santé mentale des personnes LGBTIQ+ et informer sur la diversité des réalités queer, contribuant ainsi à briser les stéréotypes et à renforcer l'empathie sociale envers ces communautés.

Conclusion

Les résultats de cette étude mettent en lumière la diversité et la complexité des expériences de cyber-victimisation vécues par les personnes LGBTIQ+. Ils confirment les tendances observées dans la littérature, notamment le fait que ces personnes sont exposées à des formes spécifiques de harcèlement en ligne, amplifiées par leur visibilité et leur engagement dans des espaces numériques. L'analyse révèle également que la législation actuelle, bien qu'elle représente un cadre théorique de protection, peine à offrir des solutions concrètes aux victimes, en raison des limites des bases légales, des difficultés de mise en application et du manque de formation et de sensibilisation des autorités.

Le faible taux de signalement des infractions, particulièrement marqué chez les personnes trans et non binaires, met en évidence un problème structurel : le manque de confiance dans les institutions judiciaires et les dispositifs de soutien. La crainte d'être ignoré·e, voire discriminé·e par les autorités, renforce l'isolement des victimes et les pousse à privilégier des stratégies individuelles de protection ou d'évitement, plutôt que de s'appuyer sur les recours existants.

Face à ces enjeux, plusieurs pistes d'amélioration peuvent être envisagées. D'une part, il est nécessaire d'adapter les lois aux réalités numériques et de garantir une meilleure application des dispositifs existants, notamment en assurant une coopération accrue avec les plateformes numériques. D'autre part, il est crucial de sensibiliser et de former les professionnel·le·s du droit et les forces de l'ordre aux enjeux spécifiques de la cyber-victimisation des personnes LGBTIQ+.

Enfin, les résultats de cette étude soulignent l'importance des réseaux de soutien communautaires et des initiatives associatives dans la protection des victimes. Renforcer ces structures, en leur donnant les moyens de proposer des solutions adaptées et accessibles, pourrait constituer un levier essentiel pour lutter contre les violences numériques et offrir un cadre plus sécurisant aux personnes concernées.

Références bibliographiques

- Abreu, R. L., & Kenny, M. C. (2018). Cyberbullying and LGBTQ Youth : A Systematic Literature Review and Recommendations for Prevention and Intervention. *Journal of Child & Adolescent Trauma*, 11(1), p. 81-97.
- Anti-Defamation League. (2022). Online Hate and Harassment : The American Experience 2022. Anti-Defamation League. p. 68. [En ligne]. Disponible à l'adresse URL : <https://www.adl.org/resources/report/online-hate-and-harassmentamerican-experience-2022>
- Arsène, M., & Raynaud, J.-P. (2014). Cyberbullying (ou cyber harcèlement) et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent : État actuel des connaissances. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 62(4), p. 249-256.
- Bonta, J., & Andrews, D. A. (2016). *The Psychology of Criminal Conduct*. New York : Routledge.
- Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG). (2021). Stratégie Égalité 2030. [En ligne]. Disponible à l'adresse URL : <https://www.egalite2030.ch/fr/>.
- Cattaneo, L. B., & Goodman, L. A. (2005). Risk factors for reabuse in intimate partner violence : A cross-disciplinary critical review. *Trauma, Violence & Abuse*, 6(2), p. 141-175.
- Code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC ; RS 210).
- Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (CP ; RS 311.0).
- Convention du 11 mai 2011 du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul ; RS 0.311.35).
- Cooper, R. M., & Blumenfeld, W. J. (2012). Responses to Cyberbullying : A Descriptive Analysis of the Frequency of and Impact on LGBT and Allied Youth. *Journal of LGBT Youth*, 9(2), p. 153-177.
- Cusson, M. (2008). Répétitions criminelles, renseignements et opérations coup-de-poing. *Problèmes actuels de science criminelle*, 21, p. 37-52.
- Département fédéral de l'intérieur. (2023, mars 6). Commission de la condition de la femme des Nations Unies : La Suisse rappelle l'importance du numérique pour l'égalité. [En ligne]. Disponible à l'adresse URL : https://www.ebg.admin.ch/ebg/fr/home/le-bfeg/nsb-news_list.msg-id-93465.html
- Elipe, P., de la Oliva Muñoz, M., & Del Rey, R. (2018). Homophobic Bullying and Cyberbullying : Study of a Silenced Problem. *Journal of Homosexuality*, 65(5), p. 672-686.
- Garcia Nuñez, D., Raible-Destan, N., Hepp, U., Kupferschmid, S., Ribeaud, D., Steinhoff, A., Shanahan, L., Eisner, M., & Stulz, N. (2022). Suicidal ideation and self-injury in LGB youth : A longitudinal study from urban Switzerland. *Child and Adolescent Psychiatry and Mental Health*, 16(1), p.1-21.
- Gillet, A. (2018). La (cyber) victimisation chez les adolescents : Exploration du stress perçu, du coping, de la résilience et de la dépression. Université de Liège : Liège. p.150.
- Holt, T. J., & Bossler, A. M. (2014). An Assessment of the Current State of Cybercrime Scholarship. *Deviant Behavior*, 35(1), 20-40.
- ILGA Europe. (2022). Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe and Central Asia. ILGA Europe. p. 155.

ILGA Europe (2024). Annual Review of the Human Rights Situation of Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex People in Europe and Central Asia. ILGA Europe. P.166.

IPSOS. (2023). LGBT+ Pride 2023 Global Survey Report. IPSOS. p. 47.

Jenkins, F., Keane, H., & Donovan, C. (2018). Work (still) in progress : Establishing the value of gendered innovations in the social sciences. Women's Studies International Forum, 72, p. 104-108.

Keighley, R. (2022). Hate Hurts : Exploring the Impact of Online Hate on LGBTQ+ Young People. Women & Criminal Justice, 32(1-2), p. 29-48.

Külling, C., Waller, G., Suter, L., Bernath, J., Willemse, I., & Süss, D. (2021). JAMES focus. Discours haineux sur Internet. ZHAW Université des sciences appliquées de Zurich. p. 26.

Külling-Knecht, C., Gregor, W., Willemse, I., Deda-Bröchin, S., Suter, L., Streule, P., Settegrana, N., Jochim, M., Bernath, J et Süss, D. (2024). JAMES Jeunes – activités – médias – enquête Suisse. Rapport sur les résultats de l'étude JAMES 2024. ZHAW Université des sciences appliquées de Zurich. p. 94.

Lachapelle, M. (2021). Cyberviolences en contexte de relations amoureuses chez les jeunes : Facteurs associés et résilience. Université du Québec à Montréal. p. 147

Lauckner, C., Truszcynski, N., Lambert, D., Kottamasu, V., Meherally, S., Schipani-McLaughlin, A. M., Taylor, E., & Hansen, N. (2019). "Catfishing," cyberbullying, and coercion : An exploration of the risks associated with dating app use

Lindberg, M., Forsberg, L., & Karlberg, H. (2015). Gendered social innovation—A theoretical lens for analysing structural transformation in organisations and society. International Journal of Social Entrepreneurship and Innovation, 3(6), p. 472-483.

Loi fédérale du 23 mars 2007 sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI ; RS 312.5).

Lucia, S., Lociciro, S., & Stadelmann, S. (2018). Enquêtes populationnelles sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans le canton de Neuchâtel. Raisons de santé, 288, p. 1-154.

Marchi, M., Arcolin, E., Fiore, G., Travascio, A., Uberti, D., Amaddeo, F., Converti, M., Fiorillo, A., Mirandola, M., Pinna, F., Ventriglio, A., & Galeazzi, G. M. (2022). Self-harm and suicidality among LGBTIQ people : A systematic review and metaanalysis. International Review of Psychiatry (Abingdon, England), 34(3-4), p. 240-256.

Markwalder, N., Biberstein, L. et Baier, D. (2023a). Cybercrime gegen Privatpersonen in der Schweiz. Ergebnisse des Crime Survey 2022.

Markwalder, N., Biberstein, L. et Baier, D. (2023b). Hate-Crime-Opfererfahrungen in der Schweiz. Ergebnisse des Crime Survey 2022.

Martin-Storey, A., Paquette, G., Bergeron, M., Castonguay-Khounsbath, S., & Prévost, È. (2022). How sexual and gender minority students discuss sexuality and gender in describing their experiences of sexual violence. Psychology of Sexual Orientation and Gender Diversity. 113-125.

Mereish, E. H., Sheskier, M., Hawthorne, D. J., & Goldbach, J. T. (2019). Sexual orientation disparities in mental health and substance use among Black American young people in the USA : Effects of cyber and bias-based victimisation. Culture, Health & Sexuality, 21(9), p. 985-998.

- Meyer, I. H. (2003). Prejudice, social stress, and mental health in lesbian, gay, and bisexual populations : Conceptual issues and research evidence. *Psychological Bulletin*, 129(5), p.674-697.
- Mishna, F., Milne, E., Cook, C., Slane, A., & Ringrose, J. (2023). Unsolicited Sexts and Unwanted Requests for Sexts : Reflecting on the Online Sexual Harassment of Youth. *Youth & Society*, 55(4), p. 630-651.
- Ojeda, M., Elipe, P., & Del Rey, R. (2023). LGBTQ+ Bullying and Cyberbullying : Beyond Sexual Orientation and Gender Identity. *Victims & Offenders*, p. 1-22.
- Prévention Suisse de la Criminalité. (2017). Cyberharcèlement : Agir de bon droit. p. 8.
- Rentsch, S., Heggli, R., Waeger, M., Niederer, S. et Kaiser, A. (2024). Rapport sur les crimes de haine 2024. Le monitoring de la discrimination et de la violence anti-LGBT en Suisse en 2023. *LGBTIQ-Helpline*, p.23.
- Ribeaud, D., Lucia, S. et Stadelmann, S. (2015). Evolution et ampleur de la violence parmi les jeunes : Résultats d'une étude comparative entre les cantons de Vaud et de Zurich. Berne : Office fédéral des assurances sociales. p.124.
- Schiebinger, L. (2021). Gendered Innovations : Integrating sex, gender, and intersectional analysis into science, health & medicine, engineering, and environment. *Tapuya: Latin American Science, Technology and Society*, 4(1), p. 1867420.
- Sciacca, B., Mazzone, A., & O'Higgins Norman, J. (2023). The mental health correlates of cybervictimisation against ethnic minority young people : A systematic review. *Aggression and Violent Behavior*, 69, p. 1-20.
- SOS Homophobie. (2022). Rapport sur les LGBTIphobies 2022. SOS Homophobies. p. 172.
- SOS Homophobie. (2024). Rapport sur les LGBTIphobies 2024. SOS Homophobies. p. 178.
- Stadelmann, S., Vonlanthen, J., Amiguet, M., Jaccoud, L., Lucia, S., Ribeaud, D et Bize, R. (2024a). Etude populationnelle sur la victimisation et la délinquance chez les jeunes dans le canton de Vaud : Evolution jusqu'en 2022. Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique : Lausanne. p.130.
- Stadelmann, S., Vonlanthen, J., Jotterand, M., Amiguet, M. et Bize, R. (2024b). Victimation et délinquance chez les jeunes du canton de Vaud : situation des jeunes OASIEGCS en 2022. Unisanté – Centre universitaire de médecine générale et santé publique : Lausanne. p.104.
- Steinacher, D., Heggli, R., Widmer, A., & Recher, A. (2022). Rapport sur les crimes de haine 2021. Rapport sur le monitoring de la discrimination et de la violence anti-LGBTQ en Suisse en 2021. *LGBT+ Helpline*. p. 20.
- Suen, L. W., Lunn, M. R., Sevelius, J. M., Flentje, A., Capriotti, M. R., Lubensky, M. E., Hunt, C., Weber, S., Bahati, M., Rescate, A., Dastur, Z., & Obedin-Maliver, J. (2022). Do Ask, Tell, and Show : Contextual Factors Affecting Sexual Orientation and Gender Identity Disclosure for Sexual and Gender Minority People. *LGBT Health*, 9(2), p. 73-80.
- Udrisard, R., Stadelmann, S., & Bize, R. (2022). Des chiffres vaudois sur la victimisation des jeunes LGBT. *Raisons de santé*, 329, p. 1-68.

Walsh, W. A., & Tener, D. (2022). "If you don't send me five other pictures I am going to post the photo online" : A qualitative analysis of experiences of survivors of sextortion. *Journal of Child Sexual Abuse*, 31(4), p. 447-465.

Weinstein, M., Jensen, M., & Tynes, B. (2021). Victimized in Many Ways : Online and Offline Bullying/Harassment and Perceived Racial Discrimination in Diverse Racial-Ethnic Minority Adolescents. *Cultural diversity & ethnic minority psychology*, 27(3), p. 397-407.

Wemmers, J.-A. (2011). Aider la victime ou prévenir la criminalité. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 3(11), p. 259-267.

Whitty, M. T. (2013). The Scammers Persuasive Techniques Model : Development of a Stage Model to Explain the Online Dating Romance Scam. *The British Journal of Criminology*, 53(4), 665-684.

Yar, M. (2005). The Novelty of 'Cybercrime' : An Assessment in Light of Routine Activity Theory. *European Journal of Criminology*, 2(4), p. 407-427.

Ybarra, M. L., & Mitchell, K. J. (2007). Prevalence and Frequency of Internet Harassment Instigation : Implications for Adolescent Health. *Journal of Adolescent Health*, 41(2), p. 189-195.

Zizzola, A. (2023). Restorative justice responses to cyber harm | European Forum for Restorative Justice. [En ligne]. Disponible à l'adresse URL : <https://www.euforumrj.org/en/restorative-justice-responses-cyber-harm> Cusson 2008